



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ALLIER

Moulins, le 11 juin 2012

Direction de la réglementation
des libertés publiques et des étrangers
Bureau de la nationalité et des étrangers
Dossier suivi par : Marie GOYET
Tel. : 04 70 48 33 32
Fax : 04 70 48 31 83

Le Préfet de l'Allier

à

**Mesdames et Messieurs les maires du
département de l'Allier**

*En communication à Madame et Monsieur
les Sous-Préfets de Vichy et de Montluçon*

Circ. N°55 Mot clé : étrangers Thématique : guichets
--

OBJET : fermeture du guichet des étrangers de la sous-préfecture de Vichy.

J'ai l'honneur de vous informer que le guichet des étrangers de la Sous-préfecture de Vichy est définitivement fermé.

Les étrangers domiciliés dans l'arrondissement de Vichy doivent désormais effectuer leurs démarches directement auprès du service des étrangers de la Préfecture à Moulins.

Les guichets sont actuellement ouverts tous les jours à l'exception du mardi matin, mercredi matin et jeudi après-midi de 8h30 à 11h15 et de 13h15 à 15h30.

Le guichet des étrangers de la Sous-préfecture de Montluçon continue quant à lui de fonctionner selon ses modalités habituelles.

Je vous informe également que les mairies n'ont plus vocation à prendre dans leurs services des demandes relatives aux titres de séjour des étrangers en vue de les transmettre aux services de la préfecture. Les demandeurs doivent impérativement se présenter en personne à la Préfecture de Moulins ou à la Sous-préfecture de Montluçon le cas échéant pour effectuer leurs démarches que ce soit à la demande de titre ou lors de sa remise.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Christian MICHALAK